

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du - 1 MARS 2017

**portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de professeur des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine »**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 94-262 du 1<sup>er</sup> avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1994 modifié relatif aux groupes de disciplines ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le déroulement des épreuves ainsi que les règles de composition et de fonctionnement des jurys des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de professeurs de 2<sup>ème</sup> classe des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication ;

Sur proposition de la directrice, adjointe au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Richard KLEIN, professeur, groupe de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoire et théories de l'architecture et des formes urbaines », école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de professeur des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, pour le groupe de disciplines

« théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine ».

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Olivier BALAY, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Lyon ;
- Monsieur Pierre CAYE, directeur de recherche, centre national de la recherche scientifique, centre Jean Pépin, et personnalité qualifiée ;
- Monsieur Daniel ESTEVEZ, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Toulouse ;
- Monsieur Pascal GONTIER, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Monsieur Franz GRAF, architecte, professeur, école polytechnique fédérale de Lausanne ;
- Monsieur Philippe MADEC, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Bretagne ;
- Monsieur Pascal URBAIN, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Marseille ;
- Monsieur Jean-Marc WEILL, professeur, groupe de disciplines « sciences et techniques pour l'architecture », discipline « construction, ingénierie, maîtrise des ambiances », école nationale supérieure d'architecture de Marne-La Vallée.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Daniel ESTEVEZ, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Toulouse.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 1 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY